

PRIORITÉ 2

Une vision commune pour notre territoire & notre environnement

« L'aménagement du territoire, c'est planifier aujourd'hui pour que demain, notre territoire soit à la fois vivable et vivant. »
(Paul Delouvrier, urbaniste)

CONSTAT

Notre commune offre un **cadre de vie exceptionnel** qu'il faut protéger d'une **urbanisation excessive**. Le Schéma de Développement Communal (**SDC**) est un travail en cours : il vise une réelle stratégie d'aménagement du territoire sur le long terme en définissant les besoins, les contraintes (milieu physique, naturel, infrastructures...) et les potentialités de Herve sur de multiples thématiques comme les **logements**, les **services**, les **activités économiques** et la **mobilité**. Le projet de SDC actuel (voté par la majorité) prévoit que $\frac{3}{4}$ des constructions nouvelles se réaliseront sur les « centralités » de Herve et Battice (et un peu à Chaineux). **C'est énorme** et il y a un risque de voir ces **2 centres étouffés** comme dans d'autres communes sur l'axe de la N3 (Soumagne et Fléron, par exemple).

NOTRE ENGAGEMENT

Construire et rénover, oui mais en **préservant nos espaces verts et les terres agricoles**. Pourquoi ? Pour conserver l'identité du Pays de Herve, pour **diminuer l'impact des aléas climatiques** qui ne vont faire qu'augmenter (inondations, vagues de chaleur) et donc protéger chacun et chacune. Aménager notre territoire ne peut se faire sans ses habitant·es, notre engagement est donc aussi de vous **concerter**. L'objectif pour EPH : freiner l'étalement urbain et faire de **Herve et Battice des centres où il fait bon vivre et respirer**.

NOS PROPOSITIONS

EN AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

- ▶ **Préserver au maximum les zones naturelles et agricoles**, particulièrement dans les ZACCs (Zones d'Aménagement Communal Concerté) de Herve-Bolland et Herve-Battice, et donc **revoir le dimensionnement** des espaces potentiellement à bâtrir.
- ▶ Organiser une **vraie concertation** autour de la demande d'extension de l'entreprise **Joskin à José** avec les habitant·es, les communes voisines et le porteur du projet.
- ▶ Revoir à la baisse le nombre d'habitations prévues dans le Schéma d'Orientation Local (**SOL**) du Vieux-Tiège à **Grand-Rechain**, en concertation avec les habitant·es et en cohérence avec le SDC (Schéma de Développement Communal).
- ▶ Se **concerter** avec les autres communes du bassin versant de la Vesdre pour mettre en œuvre le « Masterplan Vesdre », afin que ce que nous construisons à Herve n'ait pas **d'impact dans les vallées**.

- ▶ Lancer un Masterplan **participatif et ambitieux** pour **Herve-centre** qui intégrerait : la revalorisation du Parc Detry, du complexe sportif, de l'axe « Potierue - rue Léopold - rue Neuve - site Chapelier », de la place Albert et du centre-ville de manière générale, avec par exemple des **zones semi-piétonnes**, des **espaces de convivialité et de verdure**.
- ▶ Réaménager **l'entrée de Herve**, à savoir la rue de la Clé, avec des espaces partagés **piétons-cyclistes**, un **rond-point** avec la route de Soumagne et des espaces **arborés**.
- ▶ Une **aide communale à l'installation pour les nouveaux commerces**, en priorité dans les **magasins inoccupés**, et même en dehors des zones prévues par la Région wallonne.



- ▶ Accompagner la mise en place du **Masterplan de Battice** (aménagement des sites pompiers-marché couvert-centre) en favorisant la **collaboration** entre les différents intervenants : le promoteur, le bureau d'études, les habitants, les associations et les commerçants. L'objectif est de retrouver de la **convivialité**, des **commerces**, des **parkings**, de la mobilité **piétonne**.

EN URBANISME

- ▶ **Conditionner** les demandes de permis qui **transforment des maisons unifamiliales en plusieurs appartements**, en fonction de la superficie de chaque logement, afin de conserver des hébergements de qualité.



- ▶ Dans le cadre du futur **PAE** (Parc d'Activités Economiques) de **Herve-Bolland**, construire une charte spécifique avec SPI (agence de développement territorial pour la province de Liège) et les habitant·es, pour prévoir des **critères urbanistiques soutenables** (par exemple en termes de hauteurs de bâtiments, de matériaux ou de haies).
- ▶ Dans le cadre des permis de **grosses lotissements** octroyés avant 2022 (date du décret gestion des eaux), déjà construits, ou en cours de construction, **vérifier systématiquement l'impact de l'écoulement des eaux** et si besoin, s'appuyer sur l'expertise de la cellule GISER de la Région wallonne (Cellule Gestion Intégrée Sol – Erosion – Ruissellement).

EN ENVIRONNEMENT ET PROPRETÉ PUBLIQUE

- ▶ **Végétaliser** davantage les espaces publics appartenant à la commune (voies, parkings, toitures de bâtiments...) et encourager la plantation d'arbres et de haies (**d'essences locales**) par les habitant·es, agriculteurs et entreprises de la commune.
- ▶ Mieux utiliser les budgets biodiversité de la Région Wallonne pour des **projets construits** avec les comités de quartier.
- ▶ Travailler activement à la propreté publique avec les pistes suivantes : poursuivre le placement de **bulles à verre enterrées**, adopter une **tolérance zéro** par rapport aux dépôts clandestins, continuer à défendre auprès des niveaux de pouvoirs supérieurs **une consigne sur les canettes**.